

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 37-2023

Demande d'un crédit de CHF 570'000.- TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA)

La commission désignée pour traiter l'objet en titre s'est réunie le mardi 18 avril 2023 à 19h, au Centre technique communal, rue du Lac 14. Ladite commission était composée des personnes suivantes : GOLAZ GRILLI Elodie, GREGOIRE Benoit, BERSETH Verena, KOCHER Jonas, MARTINELLI Sandra, CUNHA Elisabete, KOHLER Marie-Claude, WILCZYNSKI Ignacy, HOXHA Jeton (Président-rapporteur),

Invités :

La délégation municipale était composée de Mme Tinetta MAYSTRE (Conseillère municipale), de M. Christophe Sarda (Chef du service Infrastructures) et de M. Laurent TRIBOLET (Chef de la division entretien des routes du canton). Nous les remercions pour leur aimable disponibilité ainsi que pour les réponses précises qu'ils ont apportées aux questions des commissaires. La commission relève par ailleurs la qualité et le caractère très complet du préavis.

Contexte :

Le projet de la gestion coordonnée du trafic à l'échelle de l'agglomération Lausanne Morges (GCTA) prévu dans le PALM 2012 a été développé sous l'impulsion cantonale par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les coûts d'installation bénéficient d'une subvention fédérale et sont répartis entre les partenaires, dont les 26 communes concernées. Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la participation sur la base du même préavis communal déposé dans les communes concernées.

Objectifs du projet :

Les objectifs de la GCTA sont la mutualisation des outils et des actions, ainsi que la gestion intelligente des circulations à une échelle plus large - à l'échelle de l'agglomération - que celle des communes.

Ceci permettra notamment :

- d'améliorer l'information aux usagers (voitures individuelles, véhicules de livraison, poids-lourds, etc.) et aux voyageurs ;
- d'optimiser l'utilisation des infrastructures ;
- de favoriser les priorités aux transports publics et à la mobilité douce ;
- de déployer des actions coordonnées, rapides et efficaces lors d'événements ;
- d'améliorer la détection des pannes des équipements ;
- d'intervenir plus rapidement en cas d'accident ;

La stratégie d'action se décline en différentes actions :

- Informer via des panneaux à messages variables (info voyageurs, régulation des vitesses, déviation) ;
- plateformes Internet, application sur smartphones et tablettes, sms.).

Questions des commissaires :

Q : Est-ce que toutes les voitures peuvent recevoir la technologie des cartes UX ?

R : Pour le moment, seules les voitures modernes sont pourvues de cet équipement. Toutefois, avec le renouvellement progressif du parc automobile, cela deviendra de plus en plus accessible au grand public.

Q : Est-ce que les panneaux d'affichage vont être changés après 10 ou 15 ans ?

R : Oui, certainement. D'ailleurs, la durée de vie de celles-ci se situe dans cette tranche-là.

Q : Vous êtes encore en attente de l'approbation de 3 communes. Est-ce que par exemple le Mont-sur-Lausanne pourrait s'opposer au projet ?

R : Les discussions que nous avons eues avec cette commune sont positives. Il faut également savoir que la collaboration avec ces communes est régie par des conventions.

Q : Est-il prévu d'ajuster le montant alloué pour les entretiens et la maintenance des équipements en fonction des besoins, ou bien le montant initialement prévu sera-t-il maintenu ?

R : S'il y a des ajustements à faire, ils devront être effectués et il incombera à la commune d'agir en temps voulu. Le coût sera ensuite intégré à la GCTA.

Q : En ce qui concerne les conclusions du préavis, pourquoi devrions-nous porter des charges au budget 2023 alors que la mise en fonction est prévue pour 2024 ou 2025?

R : En réalité, le préavis a été rédigé en 2023 et ce montant ne figure pas dans le budget de cette année-là.

Q : Pour que les automobilistes reçoivent le message routier, les communes doivent-elles équiper les routes de panneaux à messages variables ?

R : Oui, pour la commune de Renens il est prévu d'en mettre un sur la route de Lausanne.

Q : Comment éviter que des voitures transitent à travers les quartiers ?

R : Le but premier de ce dispositif est justement d'orienter les automobilistes vers les voies rapides et de les faire sortir le plus rapidement possible de celles-ci, en les incitant à privilégier certaines routes plutôt que d'autres.

Délibération de la commission :

C'est avec 8 oui, 1 non, que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 37-2023 de la Municipalité du 6 mars 2023,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Attendu que cet objet est une mesure du PALM (2012),

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 570'000.- TTC pour la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA).

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3820.1081.5010 - GCTA-Gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières pour un montant total de CHF 22'800.-TTC imputées dans la section N° 1500-Sécurité publique, compte N° 1500.3143.03 - Signalisation et prévention routière.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières.

Benoit Grégoire

Jonas Kocher

Marie-Claude Kohler

Verena Berseth

Elisabete Cunha

Sandra Martinelli

Elodie Golaz-Grilli

Ignacy Wilczynski

Jeton Hoxha
(Président rapporteur)